



## **Vote des adhésions 2026**

M. Erwan THOMAS, Trésorier de l'ADT



## Fixation du montant des cotisations :

### **EPCI**

Pour les EPCI, le tarif est assis sur le nombre de lits touristiques et s'échelonne de 725 € à 3 000 €.

### **Offices de tourisme**

Cotisation unique pour les Offices de tourisme : 390 €

### **Organismes**

Concernant les structures départementales associées, le montant de l'adhésion unique est de 400 € (Organismes Consulaires, Professions et Organismes liés au tourisme).

Il est proposé à l'Assemblée Générale de maintenir ces montants pour l'année 2026 validés lors du dernier Conseil d'administration.

